

Rapport d'activité 2019





L'année 2019 a permis de conforter l'engagement de l'EPTB Vienne dans le portage de 4 SAGE qui couvrent désormais l'ensemble du bassin de la Vienne. Ce processus initié il y a plusieurs années concerne des démarches à des stades d'avancement différents portant sur les bassins de la Vienne, du Clain, de la Creuse et de la Vienne Tourangelle.

Cette orientation politique est complémentaire à l'investissement, depuis de nombreuses années, de l'EPTB en faveur de l'appui à la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin de la Vienne. Cette contribution s'est notamment illustrée auprès des 49 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des 17 syndicats présents sur le bassin de la Vienne lors de l'organisation de la compétence GEMAPI. Le but de la démarche visant à faire émerger des organisations efficaces pour assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations se traduit aujourd'hui par un déploiement de contrats territoriaux sur 87 % du bassin de la Vienne.

En complément des champs de compétences développés dans les contrats territoriaux, les SAGE constituent des dispositifs particulièrement adaptés pour répondre à l'échelle de l'hydrosystème à des sujets d'envergure souvent complexes tels que, par exemple, l'adaptation des usages et de la ressource en eau aux changements climatiques, la réduction de substances impactant la qualité de l'eau ou encore la restauration de la continuité écologique.

Les différents sujets abordés dans le cadre d'un SAGE concernent d'innombrables usages aux objectifs parfois divergeant et relevant de nombreuses politiques publiques. Face à cette complexité, les SAGE s'appuient sur deux piliers : l'expertise approfondie qui permet d'objectiver les différents sujets et le dialogue entre les acteurs en vue de dégager des décisions partagées au service de l'intérêt général.

Bien sûr, les démarches fondées sur la concertation et la co-construction avec les acteurs du territoire sont souvent longues et exigeantes pour les parties prenantes. Mais c'est la condition à satisfaire pour favoriser l'assimilation des connaissances et concevoir des dispositions en adéquation avec les problématiques identifiées. Tel est le parti pris pour les 56 SAGE qui couvrent 86 % du bassin Loire-Bretagne.

Face aux préoccupations croissantes sur les effets du dérèglement climatique ou sur l'érosion de la biodiversité, le bassin de la Vienne dispose donc désormais d'un panel d'outils complémentaires (SAGE, Contrat territoriaux, PAPI...) impliquant les acteurs locaux pour répondre au mieux aux enjeux centraux de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Je vous invite à découvrir dans le présent rapport d'activités les différents projets portés par l'EPTB Vienne en 2019 et à consulter tout au long de l'année, l'actualité de l'établissement sur le site Internet www.eptb-vienne.fr.

Le Président de l'Établissement Public
Territorial du Bassin de la Vienne

Jérôme ORVAIN

Edito.....	3
Sommaire	4
Glossaire.....	5
Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne .	6
L'EPTB Vienne.....	6
Le bassin de la Vienne	7
Ses élus	8
Son équipe	9
Évolution statutaire.....	10
Ses missions	10
Bilan financier	11
Les principales actions	12
Approche territoriale	12
Des actions thématiques	22
Communication et sensibilisation	27
Participation à des groupes de travail	30

AFEPTB : Association Française des EPTB

ANEB : Association nationale des élus des bassins

CLE : Commission Locale de l'Eau

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

DDT : Direction Départementale des Territoires

EEE : Espèce Exotique Envahissante

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GeMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

PEE : Plante Exotique Envahissante

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

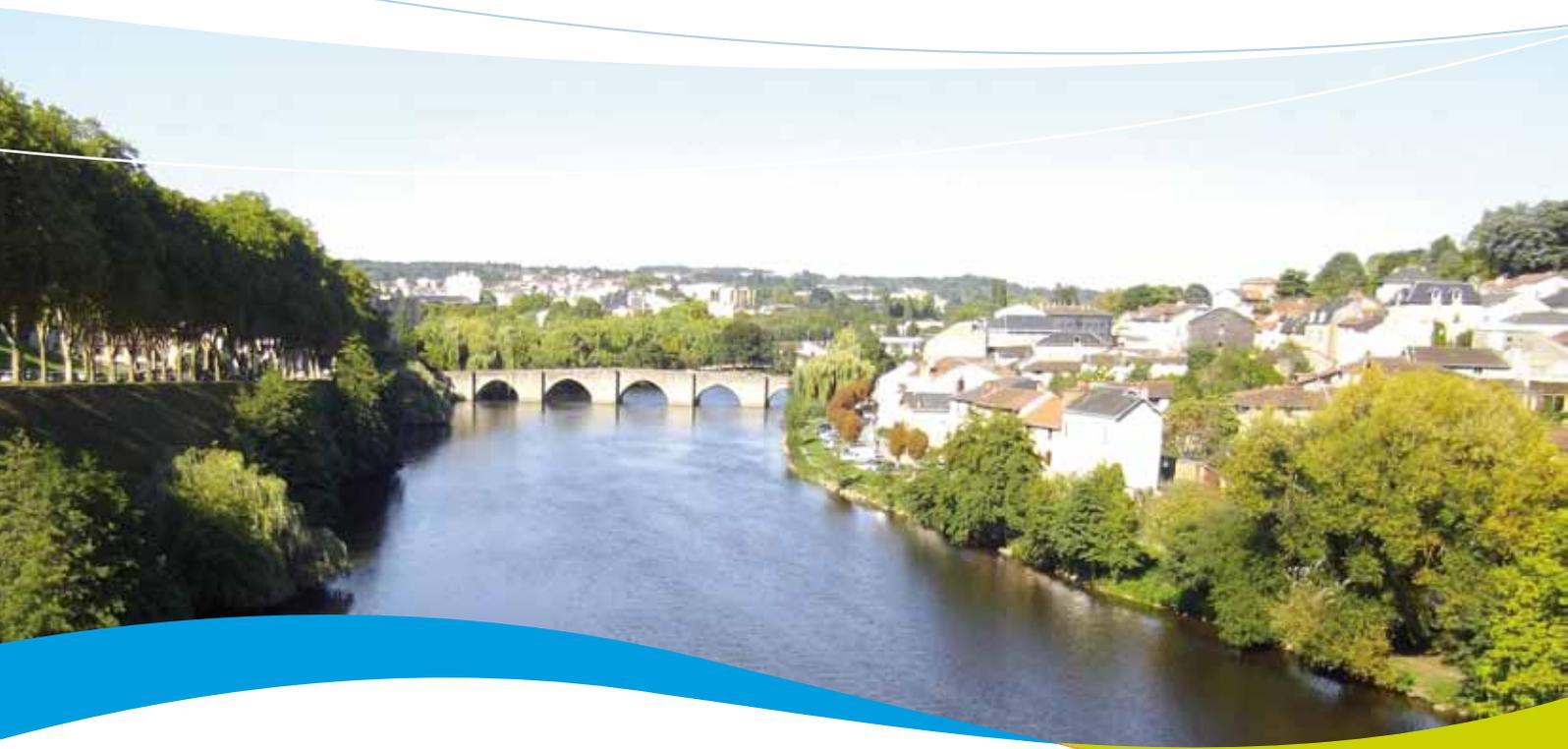
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

TRI : Territoire à Risques Importants d'inondation

ZEC : Zones d'Expansion de Crue



Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne



L'EPTB Vienne

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007 et reconnu « Établissement Public Territorial de Bassin » par arrêté préfectoral en 2008. Il est membre de l'Association nationale des élus des bassins. Depuis sa création, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.



Réunion du comité syndical

Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 à 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km². Il s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire, sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les 8 départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.



Le bassin de la Vienne en quelques chiffres :

- 21 157 km²**
- 17 000 km de cours d'eau**
- 1 030 248 habitants**
- 2 régions**
- 8 départements**
- 845 communes**

Ses élus

Depuis le 16 mars 2016, Jérôme ORVAIN, conseiller régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, préside l'EPTB Vienne.

En 2019, le Comité syndical est composé de 26 élus représentant les collectivités suivantes :

- Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire ;
- Les Départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- Les Communautés urbaines Grand Poitiers et Limoges Métropole et la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

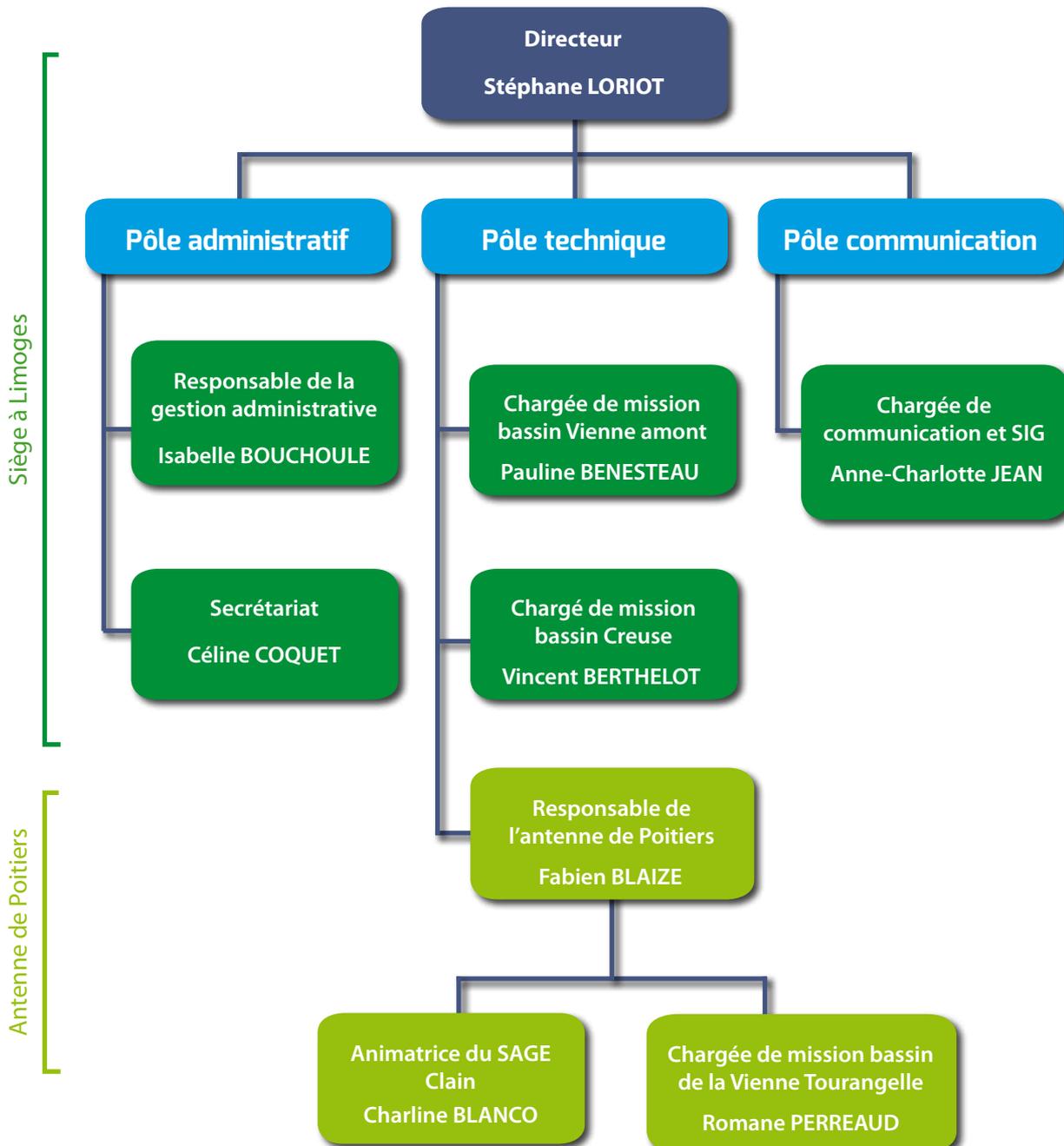
Collectivités	Titulaires	Suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	Jérôme ORVAIN	Henri SABAROT
	Anne-Marie ALMOSTIER-RODRIGUES	Guy MOREAU
	Reine-Marie WASZAK	Thierry PERREAU
	Philippe RABIT	
Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT	Dominique ROULLET
	Gérard NICAUD	Michelle RIVET
Département de la Vienne	François BOCK	Alain PICHON
	Jean-Louis LEDEUX	Isabelle SOULARD
Département de l'Indre-et-Loire	Fabrice BOIGARD	Nadège ARNAULT
Département de la Charente	Philippe BOUTY	Jeanine DUREPAIRE
Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	Daniel TREMBLAIS	Laurence RABUSSIÉ
Communauté urbaine de Grand Poitiers	Fredy POIRIER	Christiane FRAYSSE
Communauté Urbaine Limoges Métropole	Marie-Anne ROBERT-KERBRAT	Alain DELHOUME



Son équipe

L'équipe technique de l'EPTB Vienne s'est agrandie en 2019. En effet, suite à l'accroissement de l'activité de l'EPTB Vienne, notamment sur l'aval du bassin, l'antenne de Poitiers a été renforcée. Cette antenne a donc déménagé en août dans des locaux plus grands tout en restant dans le même bâtiment sur le site du Futuroscope de Poitiers.

L'équipe est désormais composée de neuf agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.



Évolution statutaire

Dans le cadre de la réforme territoriale qui modifie l'organisation et les attributions des compétences entre les différentes strates de collectivités, l'EPTB Vienne a engagé une modification de ses statuts. A l'issue d'une concertation étroite avec ses collectivités membres ainsi que les autres grandes collectivités du bassin de la Vienne, le Comité syndical a adopté ses nouveaux statuts en novembre 2018. Outre la prise en compte de l'évolution des missions de l'établissement et des participations des membres, ces nouveaux statuts entérinent l'adhésion d'un nouveau membre, la Communauté urbaine Limoges Métropole.

Les nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral le 19 avril 2019.

Ses missions

L'EPTB Vienne est spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre des Directives européennes sur l'eau et les inondations.

L'EPTB assure notamment des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance. Ainsi, il met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs...) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les contrats territoriaux. Ses actions bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Europe et de l'Etat dans le domaine de la prévention des inondations.



Formation des élus du bassin de la Bouzanne



Comité de l'eau du bassin de la Creuse



Formation des élus du programme Sources en action

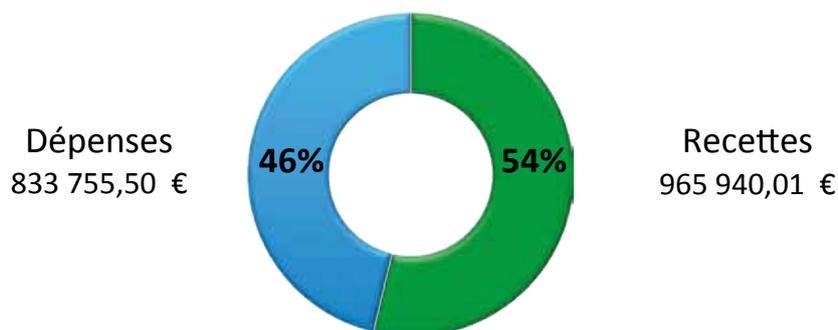


Vidéo sur la continuité écologique



Bilan financier

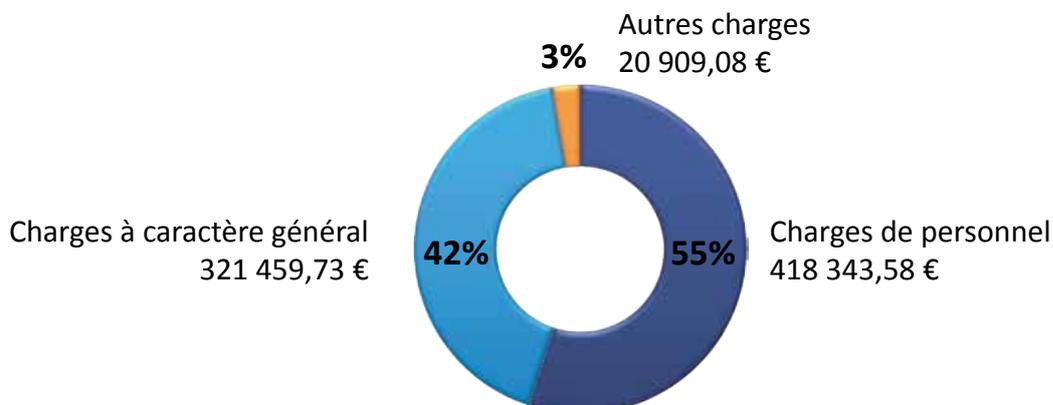
Compte administratif 2019



Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent.

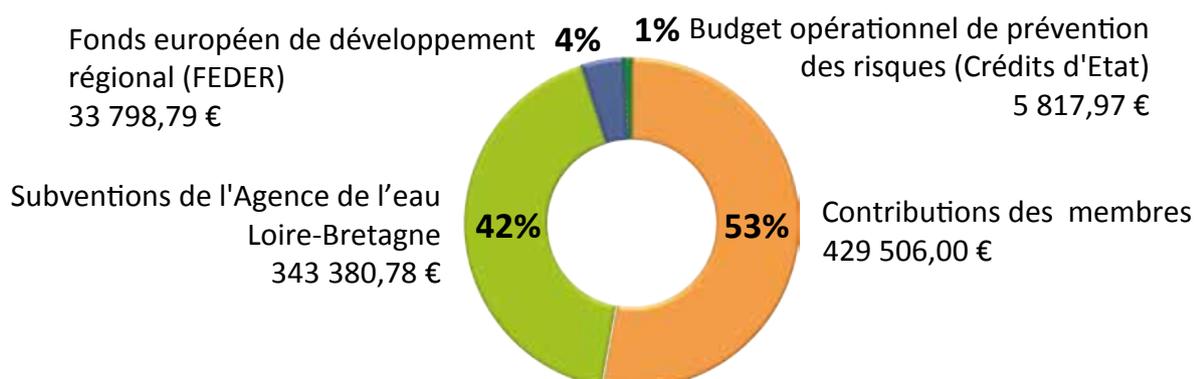
Compte tenu des missions exercées par l'EPTB Vienne, l'essentiel des dépenses relève du fonctionnement.

Répartition des principaux postes de dépenses de fonctionnement



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement de son programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat et de l'Union européenne.

Répartition des principales recettes





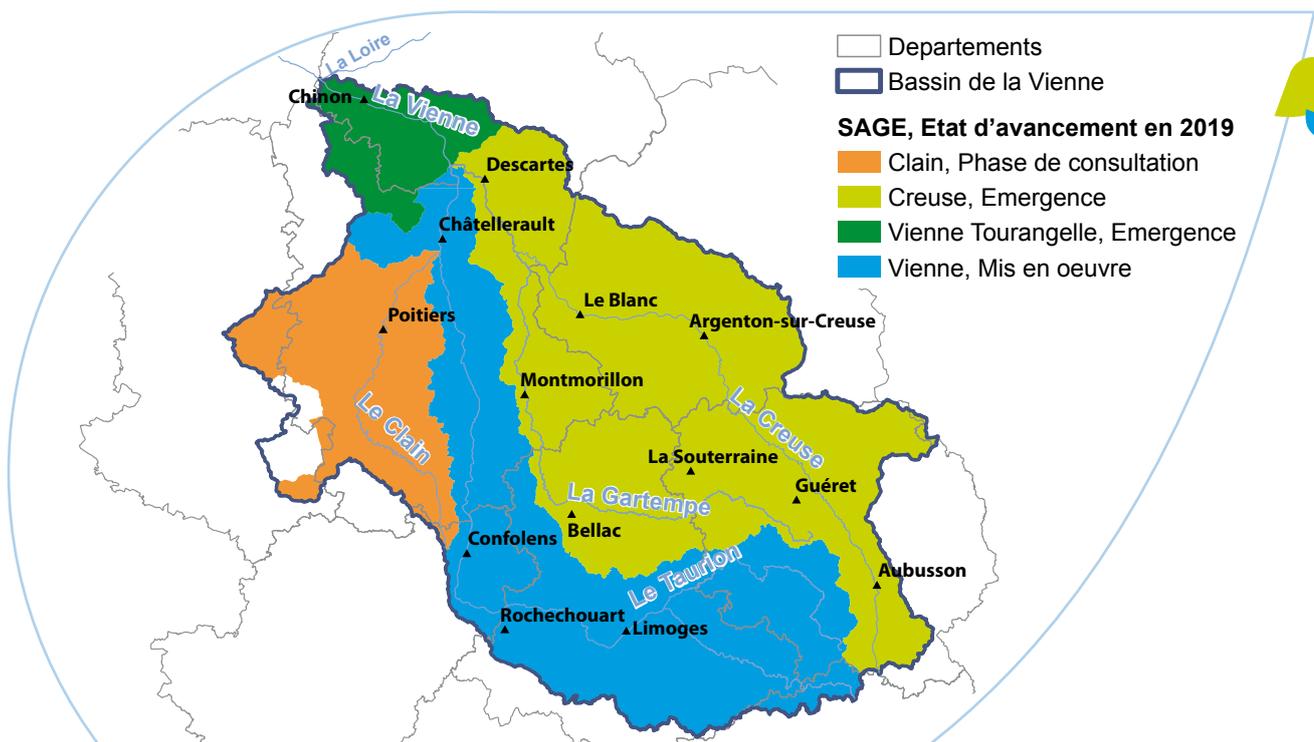
Les principales actions



Approche territoriale

Plusieurs outils de planification ou contractuels permettent la mise en œuvre d'actions sur le bassin de la Vienne.

Les SAGEs du bassin de la Vienne



> Le SAGE Vienne

L'EPTB Vienne assure, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'animation du SAGE Vienne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mis en œuvre depuis 2006 et révisé en 2013. Dans ce cadre, l'établissement mobilise et accompagne les acteurs afin de favoriser la déclinaison des objectifs et l'impulsion d'actions.

💧 Mise en œuvre du SAGE Vienne

La majorité des actions du SAGE est programmée sur plusieurs années. Ainsi, depuis son approbation en mars 2013, sur les 82 dispositions 87% sont réalisées ou en cours de réalisation.

La plupart des dispositions s'appuient sur d'autres outils (développés dans la suite de ce rapport) tels que :

- La préservation des zones humides (objectif 18) est traitée dans le cadre d'actions favorisant leur prise en compte dans les documents d'urbanisme ou encore la définition de travaux et mesures de gestion spécifiques dans les contrats territoriaux ;
- La détermination des volumes prélevables et la répartition entre les catégories d'utilisateurs en Vienne aval (disposition 34) ;
- Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le secteur de Châtelleraut qui traite le risque d'inondation identifié dans les dispositions 39 à 42 ;
- La stratégie étangs (disposition 77, 78, 79, 80).

Par ailleurs, les démarches territoriales comme les contrats territoriaux qui couvrent actuellement 87 % du territoire du SAGE participent également à la réalisation des dispositions.

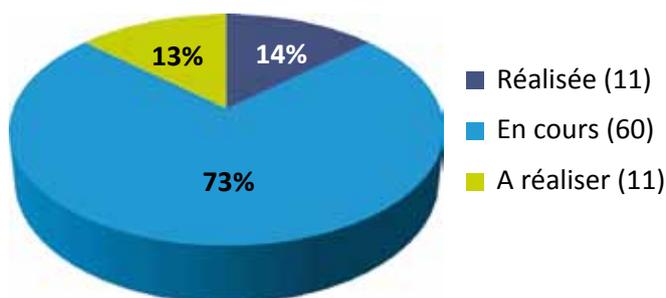
Dans le cadre des comités sécheresse de la Haute-Vienne et en lien avec le SAGE Vienne, l'EPTB Vienne a proposé à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne une redéfinition des débits seuil d'alerte déclenchant les mesures de restriction. Ces nouveaux seuils ont été mis en application au cours de l'été 2019.

💧 Commission locale de l'eau

Au cours de l'année 2019, la CLE du SAGE Vienne a notamment défini ses orientations à échéance 6 ans consignées dans la feuille de route du SAGE. Elle s'est réunie en mars et en juillet et les autres sujets également abordés ont été les suivants :

- Retour sur les formations des membres de la CLE organisées en 2018 ;
- Point d'étape sur la mise en œuvre du SAGE Vienne ;
- Avis sur le programme Re-Ressources du Gué de Sciaux porté par Eaux de Vienne Siveer ;
- Consultation sur les questions importantes pour la gestion de l'eau et le plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 sur le bassin Loire-Bretagne ;
- Rédaction de la feuille de route et identification des actions prioritaires à l'échelle du territoire du SAGE Vienne pour les années à venir ;
- Avis sur le dossier de labellisation d'un EPAGE sur la Vienne moyenne ;
- Présentation de l'étude réalisée en 2018 sur le thème du tourisme lié à l'eau.

Etat d'avancement du SAGE Vienne en 2019



Réunion de la CLE

💧 Communication

Lettre d'info

La lettre d'information annuelle du SAGE Vienne retrace les actualités du SAGE.

Le numéro de 2019 aborde différents sujets :

- Le déploiement de l'outil SAGE sur le bassin de la Vienne ,
- Le PAPI Vienne aval ,
- La formation des élus de la CLE ,
- Le Contrat territorial Gué de Sciaux.



Site Internet

Sur le site Internet de l'EPTB, des pages sont dédiées au SAGE Vienne www.eptb-vienne.fr/-SAGE-Vienne-.html. Ainsi, il est possible de consulter les documents constitutifs du SAGE Vienne, le guide d'utilisation du SAGE, ou encore la composition de la CLE.

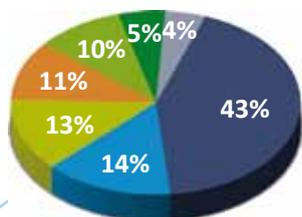
Par ailleurs, sur l'espace pro du site, les membres de la CLE peuvent télécharger les documents préparatoires aux réunions ainsi que les comptes rendus.

> Avis sur les dossiers

Les services de l'Etat des six départements concernés par le SAGE transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau soient compatibles avec le SAGE Vienne.

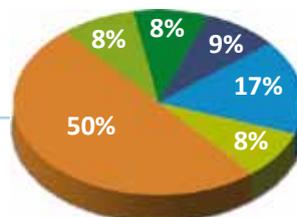
Les avis émis sont consultables sur l'espace pro du site Internet de l'EPTB.

Dossiers soumis à déclaration en 2019



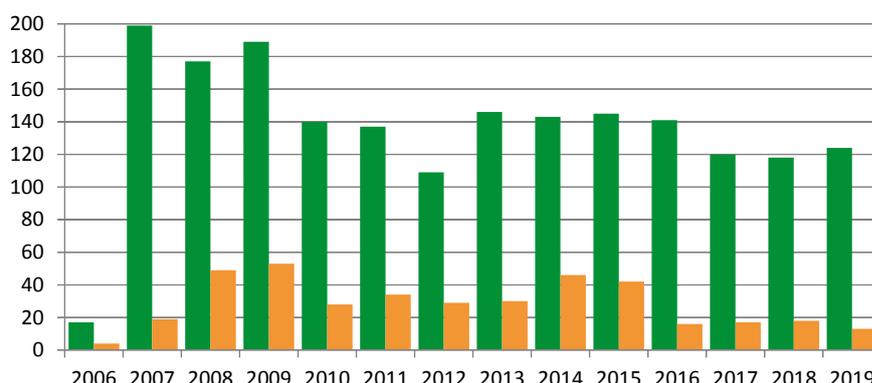
- Travaux sur cours d'eau
- Régularisation étangs - création plan d'eau - renouvellement
- Arrêtés complémentaires indiquant les changements de propriétaires d'étangs
- Effacement plan d'eau, seuil
- Gestion des eaux pluviales (lotissements, zones d'activités...)
- Vidange étangs

Dossiers soumis à autorisation en 2019



- Création d'une step
- Travaux sur cours d'eau - DIG
- Prélèvements en rivière
- Régularisation plan d'eau / renouvellement autorisation PVT / création plan d'eau
- Assèchement, remblai zone humide / drainage terrains agricoles
- Forage / prélèvement nappe souterraine

Evolution du nombre de dossiers reçus depuis 2006



- Dossiers pour avis (autorisation, DIG, ICPE...)
- Dossiers pour info (déclaration, arrêtés complémentaires...)

> Le SAGE Clain

L'EPTB Vienne est la structure porteuse du SAGE Clain depuis le 1^{er} avril 2019. En effet, les membres de la CLE ont validé le transfert du portage du SAGE Clain du Département de la Vienne à l'EPTB Vienne lors de la réunion de la commission locale de l'eau du 20 mars 2019.

Les actions menées en priorité en 2019 sont d'une part, l'organisation de la consultation des assemblées sur les documents constitutifs du projet de SAGE, et d'autre part l'engagement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) dont l'objet sera notamment de quantifier la ressource en eau disponible et de déterminer sa répartition par usage.

💧 Commission locale de l'eau

Plusieurs réunions de la CLE et du bureau ont été organisées en 2019.

Date	Principaux points à l'ordre du jour des CLE du SAGE Clain
20 mars	Transfert du portage du SAGE
15 mai	Délibération sur le programme Re-sources sur le captage d'eau potable de Preuilly Présentation de la feuille de route par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 septembre	Présentation de la feuille de route Présentation du CTMA Clain sud Bilan de la consultation des assemblées et prochaines étapes Etat d'avancement de l'étude HMUC
13 novembre	Élection du Président Mise à jour du guide pour l'inventaire des zones humides Procédure et dossier d'enquête publique Bilan de l'étiage 2019
17 décembre	CTMA Clain aval Classement en Zone soumise à contraintes environnementales des captages sud Vienne Opérations d'aménagement foncier sur les aires de captages pour l'eau potable Bilan des prélèvements agricoles sur l'étiage 2019

💧 Etude Hydrologie Milieux Usages Climat HMUC

Dans le cadre du SAGE Clain, l'EPTB Vienne a engagé fin juillet une étude spécifique pour mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du bassin versant du Clain, mieux évaluer la disponibilité de la ressource en eau et identifier les moyens pour rétablir l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible en préservant les milieux.

Cette étude « H.M.U.C. » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) consiste à établir un diagnostic hydrologique dans un contexte de changement climatique.

Elle se déroule sur deux ans et selon 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux / Synthèse et actualisation des éléments « H.M.U.C. »
 - Hydrologie : description et analyse des différentes composantes du régime hydrologique – reconstitution des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
 - Milieux : connaissance de l'état et analyse des besoins des milieux aquatiques,
 - Usages : connaissance des usages, de leur évolution constatée et prévisible, analyse des solutions d'économie d'eau,
 - Climat : détermination de l'évolution quantitative prévisible de la ressource, des milieux et de leurs besoins en eau, et des usages anthropiques de l'eau ;
- Phase 2 : Diagnostic / croisement des 4 volets « H.M.U.C. » ;
- Phase 3 : Proposition d'actions et d'adaptation éventuelles.

> Le SAGE Creuse

◆ Validation du périmètre

La procédure visant à délimiter le périmètre du SAGE Creuse a été engagée, le 14 janvier 2019, par les 8 préfets du territoire concerné. Cette procédure, d'une durée de 4 mois, consiste à recueillir l'avis des collectivités territoriales (régions, départements, communes), du Comité de bassin Loire-Bretagne, du préfet coordonnateur de bassin et de l'EPTB Vienne. La Préfecture de la Creuse a été désignée préfecture coordinatrice en charge de la procédure administrative d'instruction du SAGE Creuse.

Afin d'apporter les éléments nécessaires à la compréhension de la démarche et de l'outil SAGE et d'accompagner cette consultation, l'EPTB Vienne a souhaité privilégier les échanges directs avec les structures consultées. Il est ainsi intervenu au sein de conseils communautaires et de conseils syndicaux. Il a également rencontré différentes catégories d'usagers. L'ensemble de ces rencontres a concerné 16 structures et a permis de sensibiliser 242 personnes.

Le périmètre du SAGE Creuse a été arrêté le 28 juillet 2019. Il s'étend sur l'ensemble du bassin de la Creuse et de ses affluents, des sources jusqu'à la confluence avec la Vienne.

◆ Procédure de composition de la CLE

A l'automne 2019, l'EPTB Vienne a accompagné les services de l'Etat lors de la procédure de composition de la CLE du SAGE Creuse.

En accord avec la Préfète coordinatrice du SAGE, et dans la logique de la concertation qui a prévalu pour la mise en place de ce SAGE, l'EPTB a souhaité organiser un temps d'échange avec le comité de l'eau sur la composition de la CLE. Ainsi, l'EPTB a proposé au comité de l'eau, deux scénarios les plus équilibrés et diversifiés possibles en terme de structures et de domaines de compétence. Le choix collectif s'est porté sur le scénario rassemblant le plus de membres (69).

Cette proposition a été transmise aux services de l'Etat afin qu'ils puissent procéder à la consultation officielle des organismes pré-fléchés.

◆ Réunions du Comité de l'eau

Le comité de l'eau s'est réuni 2 fois en 2019.

Lors de la réunion du 1^{er} juillet, la DDT de la Creuse a présenté le bilan de la consultation concernant la proposition de périmètre. L'EPTB Vienne a ensuite présenté le calendrier et la méthodologie pour la composition de la CLE ainsi qu'un point sur l'élaboration de l'état initial.

Lors de la réunion du 16 septembre, le comité de l'eau a choisi l'un des deux scénarios de composition de la CLE à proposer à la préfecture coordinatrice.



Comité de l'eau du 1^{er} juillet 2019

◆ Réalisation de l'état initial

L'état initial du SAGE, permet de décrire la situation initiale du territoire en terme de gestion de l'eau. Il présente le territoire, l'état des milieux et l'état des usages. La rédaction de l'état initial du SAGE Creuse est réalisé en régie par l'EPTB Vienne.

◆ Communication

La deuxième lettre d'information sur le bassin de la Creuse a été réalisée et diffusée en décembre 2019. Ce numéro a abordé différents sujets : l'état d'avancement de la démarche SAGE, la situation quantitative sur le bassin et la structuration de la compétence Gemapi sur le territoire.



> Le bassin de la Vienne Tourangelle

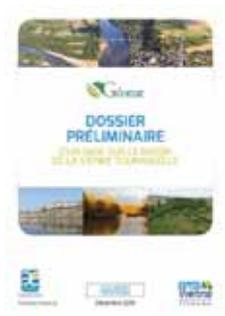
L'EPTB Vienne intervient depuis 2015 sur le bassin de la Vienne Tourangelle afin d'organiser la gouvernance de l'eau et de développer une gestion intégrée de la ressource.

Suite au Comité de l'eau du 14 décembre 2018, les acteurs du territoire ont décidé d'étudier l'opportunité de mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

Compte tenu de cette décision, l'EPTB Vienne a lancé un marché qui consiste à « réaliser le dossier préliminaire d'un SAGE sur le bassin de la Vienne Tourangelle ». Le prestataire retenu est le bureau d'études GEONAT Environnement.

Cette étude est organisée en 2 phases :

- La phase 1 de présentation du contexte, qui rappelle ce qu'est un SAGE, l'historique de la démarche engagée sur le territoire et qui présente le territoire, ses usages et ses enjeux. Les résultats ont été présentés au Comité de l'eau le 11 décembre 2019.
- La phase 2 de démonstration de l'intérêt d'un SAGE sur ce territoire, qui consiste à identifier le meilleur périmètre pour la création du SAGE. Les résultats seront présentés début 2020.



Cette étude préliminaire précède la consultation sur le périmètre du SAGE qui sera organisée en 2020.



Les contrats territoriaux

Afin de favoriser la mise en place de contrats territoriaux, l'EPTB intervient à 3 niveaux :

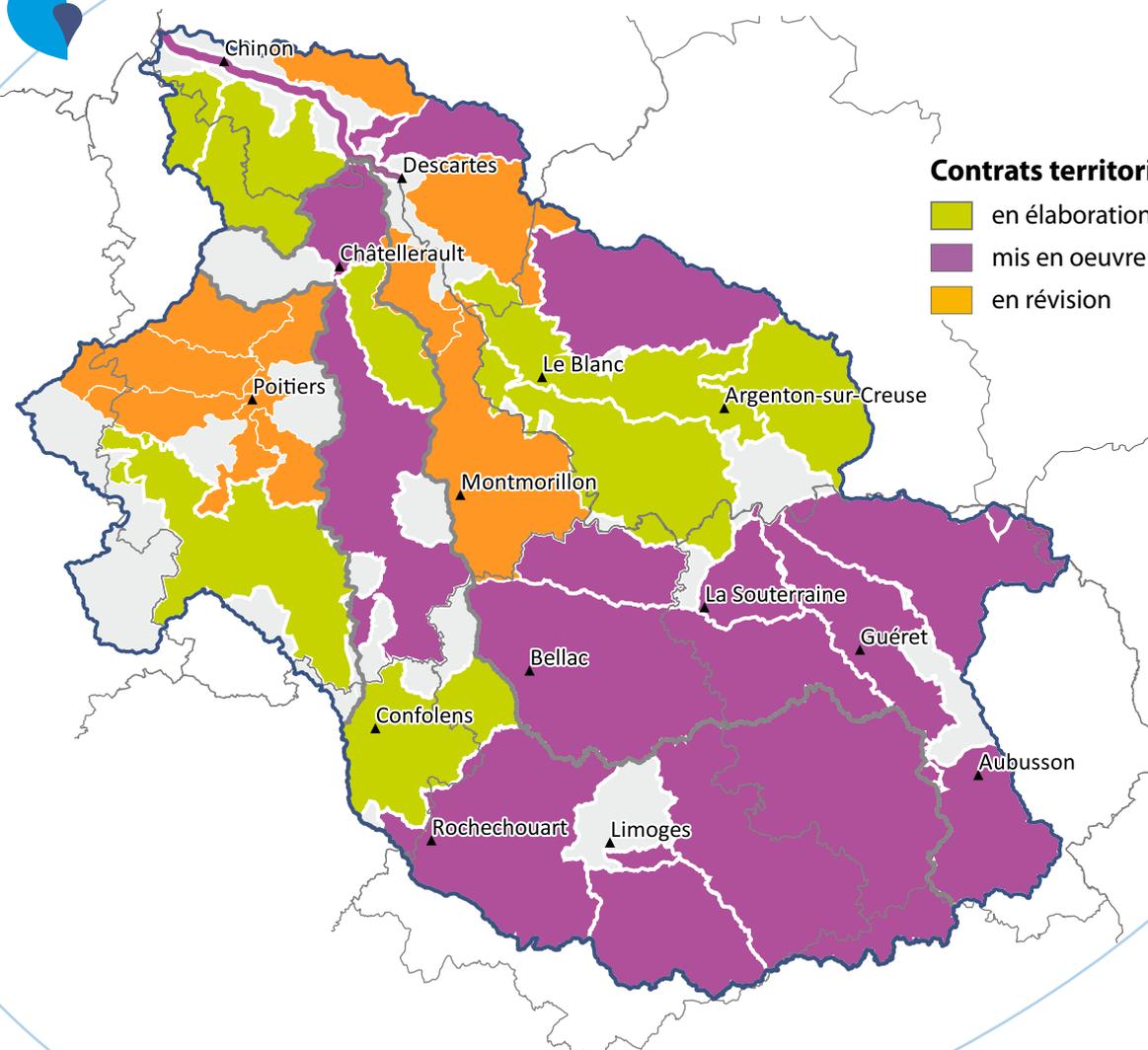
- Lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes, l'établissement aide les structures porteuses de contrats en assurant un appui technique ou juridique.
- L'EPTB assure la coordination de contrats. Dans ce cas, il fédère les maîtres d'ouvrages autour d'un projet commun.
- L'EPTB intervient en tant que porteur de projet au sein de contrats territoriaux animés par des syndicats à compétence «milieux aquatiques».

De façon générale, l'EPTB Vienne accompagne les structures porteuses de contrats territoriaux en proposant des services d'assistance technique et juridique. Il contribue ainsi à dynamiser la maîtrise d'ouvrage du bassin de la Vienne.

L'EPTB Vienne participe aux comités de pilotage de la majorité des contrats territoriaux du bassin. Cette participation peut se caractériser par l'apport d'expertise ou encore de conseils sur le montage des contrats. Pour un certain nombre d'autres contrats, il peut intervenir en tant que coordonnateur, porteur de projet, ou il peut apporter un appui plus spécifique donnant lieu à l'établissement d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire.

Actuellement les contrats territoriaux couvrent 87 % du bassin de la Vienne.

Etat d'avancement des programmes d'actions sur le bassin de la Vienne en 2019



En 2019, l'EPTB Vienne a participé en qualité de coordinateur ou de porteur de projet à plusieurs contrats territoriaux :

> Programme Sources en action

Le programme « Sources en action » (2017-2022) associe vingt-quatre porteurs de projets d'horizons variés et menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont.



Formation des élus

Plusieurs réunions ont été organisées en 2019 :

- 2 comités techniques,
- 2 comités des financeurs,
- 4 autres réunions de travail dédiées soit à la thématique agricole, soit à la programmation de certains porteurs de projets.

Le bilan général au terme de la 3^{ème} année (2019) rend compte d'un montant réalisé correspondant à 62 % du montant prévisionnel (3 623 000 € sur 7 572 000 €).

L'EPTB Vienne, qui porte notamment les actions de communication transversales, a réalisé en 2019 différents outils de communication :

- Le recueil des réalisations de 2018,
- La lettre d'information n°5,
- Création et mise à jour d'un onglet « Ressources » sur le site internet,
- Participation à la création de l'exposition « Les têtes de bassin versant, trésors d'eau douce en Nouvelle Aquitaine » (OI Eau, 2019).



> Accompagnement dans le cadre d'autres contrats

💧 Contrat territorial Goire, Isoire et Vienne

L'EPTB Vienne a apporté son appui technique au Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Isoire et de la Vienne en Charente dans l'élaboration du programme d'actions du contrat territorial.

💧 Contrat territorial Creuse amont

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est pilote et coordonnateur du contrat de rivière Creuse amont. Signé le 24 avril 2019, ce contrat réunit treize maîtres d'ouvrages et sa programmation s'étale sur la période 2018/2022. L'EPTB Vienne a apporté son appui en faveur de la définition d'une stratégie étangs adaptée au territoire du contrat et qui respecte les recommandations définies dans la stratégie portée par l'établissement.

> Information et accompagnement des collectivités sur la compétence GEMAPI

Suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est devenue obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre, l’EPTB poursuit son accompagnement, initié en 2015, auprès des collectivités territoriales du bassin de la Vienne sur la mise en œuvre de cette compétence.

💧 Opération coordonnée de prévention des inondations sur le bassin du Clain

Sur le territoire du bassin du Clain, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est exercée par différentes collectivités. La communauté urbaine de Grand Poitiers a par exemple délégué la compétence « prévention des inondations » à l’EPTB Vienne en 2017.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée avec 9 EPCI à Fiscalité propre du bassin et 2 syndicats de rivière. Elle a conduit à privilégier la réalisation d’une étude d’évaluation des besoins pour la prévention des inondations coordonnée à l’échelle du bassin du Clain. L’EPTB Vienne assure, dans le cadre d’un conventionnement, le pilotage de cette étude pour le compte des intercommunalités du bassin du Clain. En 2019, les membres du Comité de pilotage de cette étude ont été réunis à deux reprises.

Une opération analogue a été proposée à 7 structures du bassin de la Creuse qui couvrent 60 % du bassin versant. L’année 2019 a ainsi été consacrée au montage de cette opération qui sera mise en œuvre en 2020.

💧 Accompagnement du projet de création d’un EPAGE sur la Vienne médiane

Le Syndicat d’Aménagement du Bassin de la Vienne a engagé une réflexion en faveur d’une transformation en Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Dans ce cadre l’EPTB Vienne a participé à la concertation initiée par le syndicat et a apporté son concours pour la rédaction du dossier de labellisation.

> Formation / Sensibilisation

Depuis 2011, l'EPTB Vienne organise avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des formations sur la gestion des cours d'eau et des zones humides à destination des élus et du personnel des collectivités du bassin de la Vienne.

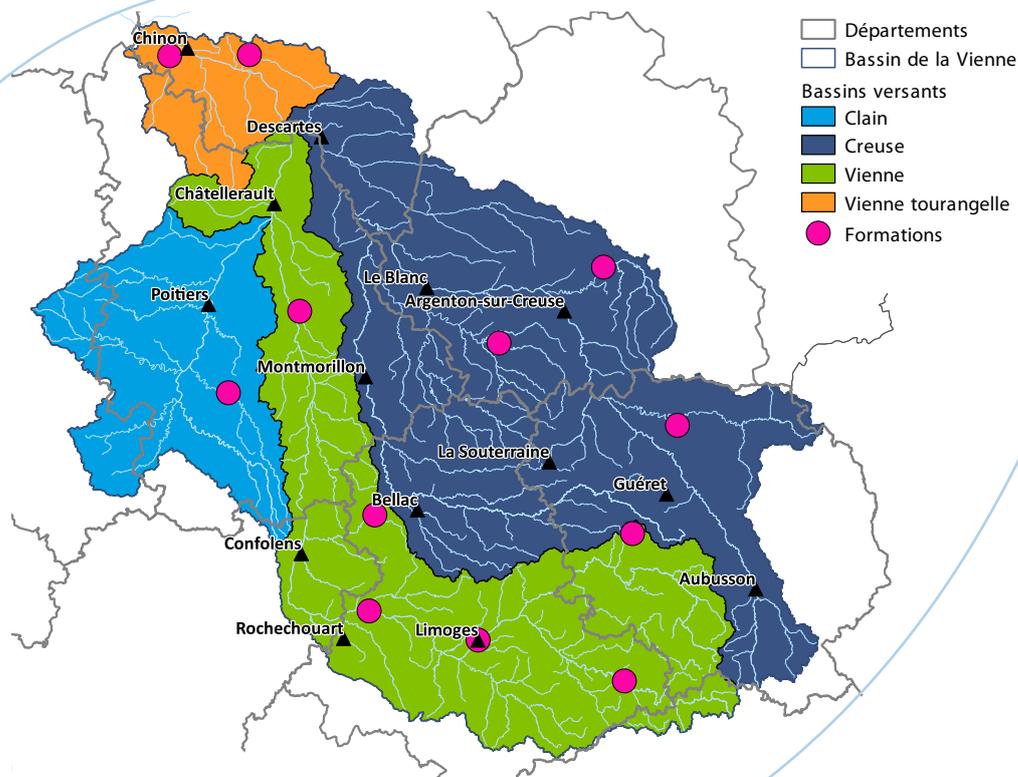
Pour la période 2017 - juillet 2019, l'EPTB Vienne a organisé une deuxième campagne de formation dans l'objectif de présenter l'intérêt de disposer de cours d'eau et zones humides en bon état pour faire face aux impacts du changement climatique. Il a conclu un marché avec un groupement de Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) répartis sur le bassin de la Vienne, pour organiser et animer ces sessions de formation.



Formation sur la gestion des cours d'eau à Azat-Châtenet (23)

Ainsi, entre février 2017 et juillet 2019, 12 formations ont été organisées sur l'ensemble du bassin de la Vienne. 271 participants dont 190 élus ont alors pu compléter leurs connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur les services qu'ils rendent. Ces formations ont permis aux participants d'identifier les actions les plus efficaces pour assurer le bon fonctionnement des rivières et préserver ainsi la ressource en eau. Elles étaient animées par les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) présents sur le bassin de la Vienne avec le concours de l'EPTB Vienne, des syndicats de rivière et des fédérations de pêche du territoire. L'approche de terrain a été privilégiée avec présentation de retours d'expériences en salle et échanges entre les participants, complétés de visites de sites aménagés.

Localisation des lieux de formation sur la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques organisées entre 2017 et 2019



Des actions thématiques

Programme d'Action de Prévention des Inondations Vienne aval

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval 2018-2020 coordonné par l'EPTB Vienne, compte 20 actions mises en œuvre par 6 porteurs de projets : la DDT de la Vienne, le département de la Vienne, le syndicat mixte Vienne et affluents, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la ville de Châtellerault et l'EPTB Vienne. Le montant prévisionnel est de 1,125 millions d'euros répartis sur 3 ans (2018-2020).

L'état d'avancement en fin d'année 2019 est le suivant :

- Axe communiquer / sensibiliser : 83% d'actions engagées,
- Axes surveiller / Prévoir / Alerter : 50% d'actions engagées,
- Axes Aménager le territoire et réduire la vulnérabilité : 75 % d'actions engagées,
- Axe ralentir les écoulements : 100% d'actions engagées.

> Zoom sur des actions du PAPI

♦ Réduction de la vulnérabilité des ouvrages d'art

Sur le Territoire à Risque Important pour les inondations de Châtellerault, les impacts d'une crue de grande ampleur pourraient s'avérer significatifs sur les ouvrages d'art de types « ponts » situés en zone inondable. Pour contribuer à la résilience du territoire, le Département de la Vienne a initié une action relative à l'analyse de la vulnérabilité de 17 édifices dont 14 sur la Vienne et 3 sur le Clain. La première étape a permis d'identifier les ponts prioritaires et stratégiques pour le fonctionnement de la collectivité. Les constructions identifiées comme prioritaires feront l'objet d'un diagnostic plus approfondi pour évaluer leur vulnérabilité face à différents types de crue (décennale, centennale et millénaire).



Pont à Cubord - Source : Iris Conseil

♦ Identification des zones d'expansion de crues existantes et potentielles, évaluation de leurs fonctionnalités et définition d'un plan d'aménagement

Cette étude menée par le cabinet EGIS Eau sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne concerne un territoire, plus vaste que celui du PAPI, qui s'étend du barrage de Chardes à l'Isle-Jourdain (86) jusqu'à la confluence avec la Creuse. Les objectifs de cette étude sont de :

- Connaître avec précision les zones d'expansion de crue (ZEC) existantes et potentielles sur le territoire d'étude :
- Reconquérir les ZEC et participer à la réduction des hauteurs d'eau dans les zones à risques afin de réduire la vulnérabilité des enjeux en zone inondable.



Crue de la Vienne en 1994
Source : Commune de Châtellerault

💧 Communication

L'EPTB met en œuvre une action de communication afin de proposer des outils communs à l'ensemble des 11 communes du PAPI. Il s'agit de développer la culture du risque auprès des habitants du territoire. Ainsi deux types d'actions sont menés :

- La mise en place d'ateliers pédagogiques au sein des classes de CM1/CM2 des communes du PAPI. Il s'agit de proposer des jeux éducatifs et ludiques aux enfants afin qu'ils comprennent mieux ce qu'est une inondation et qu'ils apprennent quels gestes adopter dans ces situations.
- La réalisation d'un livret pédagogique sur les gestes qui sauvent à destination des habitants situés en zone inondable. Il a pour objectif de faciliter l'assimilation par la population des informations utiles pour faire face aux inondations.



Atelier pédagogique

Par ailleurs, une lettre d'information est éditée chaque année. La deuxième lettre, parue en décembre 2019, présente l'état d'avancement du PAPI, fait le point sur 4 actions et renseigne sur l'évolution de la Stratégie locale de gestion du risque inondation.



Ce programme est financé par les fonds Barnier et les fonds européens (FEDER Plan Loire) et par les collectivités territoriales et leurs groupements.

🌊 Dispositif de gestion des plantes exotiques envahissantes

L'EPTB Vienne assure la coordination du dispositif de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes sur le Bassin de la Vienne depuis 2011. Il accompagne et conseille de manière continue les opérateurs de terrain pour favoriser une gestion concertée sur le territoire. Il est le relais d'informations entre les différents niveaux d'acteurs (national, bassin, régions, locaux).

> Réunion bilan

L'EPTB Vienne a organisé la réunion bilan le 23 mai 2019 à Confolens. Après un point sur les actions menées dans le cadre du dispositif et sur les actions des gestionnaires de milieux aquatiques, la parole a été donnée aux acteurs régionaux (Observatoires Limousin et ex-Poitou-Charentes) afin qu'ils présentent leurs actualités. Un retour sur les évolutions réglementaires et leurs impacts sur la gestion des espèces exotiques envahissantes a également été présenté.



Réunion bilan du 23 mai 2019

> Demi-journée de formation

Une demi-journée de formation sur les impacts occasionnés par les plantes exotiques envahissantes a été organisée le 4 décembre au CPA de Lathus (86). Elle a été rythmée par deux interventions :

- Panorama des impacts des plantes exotiques envahissantes sur les écosystèmes et usages humains présenté par Alain DUTARTRE du Centre de ressources Espèces Exotiques ;
- Retour d'expérience de gestion des plantes exotiques envahissantes dans le département de la Vendée par Dimitri BOURON de la Fédération Départementale de Pêche de Vendée.



Formation sur les impacts des plantes exotiques envahissantes

Stratégie étangs

Le bassin de la Vienne se caractérise par une forte densité d'étangs (deux fois supérieure à la moyenne nationale). Dans ce cadre, l'EPTB Vienne développe et anime depuis 2014, une « stratégie étangs » ayant pour objectif une meilleure prise en compte de la thématique de la gestion des étangs dans les programmes de restauration des cours d'eau en favorisant notamment, le développement d'un volet spécifique dans les contrats territoriaux milieux aquatiques. La finalité de cette stratégie est d'aider les propriétaires à mieux gérer, à aménager voire à effacer leurs plans d'eau.

L'EPTB Vienne propose alors des outils à destination des gestionnaires des milieux aquatiques et des propriétaires d'étangs, afin de favoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs et ainsi améliorer la qualité de l'eau : journée de formations et de retours d'expériences, mise à disposition de documents de communication, conseils techniques...

> Comité de suivi

Le comité de suivi de la stratégie étangs s'est réuni le 20 novembre 2019. Les points suivants ont été présentés :

- Bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie étangs et retour sur l'enquête menée auprès des opérateurs milieux aquatiques ;
- Impact cumulé des retenues d'eau par l'Agence Française de la Biodiversité ;
- Retour d'expérience de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest sur une étude d'aide à la décision pour limiter l'impact des étangs sur les milieux aquatiques ;
- Actions prévues en 2020 et perspectives.

> Enquête sur la prise en compte de la thématique étangs dans les contrats territoriaux

En 2016, une enquête a été menée à l'échelle du bassin de la Vienne sur le niveau de prise en compte d'un volet étangs dans les programmes d'actions des contrats territoriaux. Une nouvelle enquête a été organisée en 2019 afin de mettre à jour la connaissance sur l'intégration d'un volet étangs dans les contrats territoriaux et d'identifier les stratégies mises en place par les collectivités.

Les résultats de cette enquête montrent une meilleure prise en compte de la thématique entre 2016 et 2019. Cette thématique est souvent rattachée aux actions en faveur de la restauration de la continuité écologique. En 2019, 14 contrats intègrent un volet étangs sur les 32 CTMA du bassin de la Vienne. L'enquête a également identifié des paramètres qui freinent l'intégration d'un volet étangs dans les contrats. Il s'agit par exemple de l'importance du volume financier impliqué ou encore de la complexité de la thématique et de son envergure. Différents besoins ont également été identifiés afin d'accompagner les gestionnaires et de faciliter la prise en compte de cette thématique.



Adaptation au changement climatique

Depuis plusieurs années, nous constatons des sécheresses récurrentes de forte intensité. A l'échelle du bassin de la Vienne les impacts observés sur les milieux et sur les usages sont d'ores et déjà tangibles. Ces perturbations également identifiées sur d'autres territoires ont conduit l'Union Européenne à proposer en avril aux pays membres un appel à projet intitulé LIFE « eau et changement climatique » visant à évaluer les impacts du dérèglement climatique sur la ressource en eau et à encourager la mise en place de mesures innovantes en faveur de l'adaptation au changement climatique. La sensibilisation des décideurs et de la population est notamment l'un des axes d'intervention de cet appel à projet.

Afin d'aider les porteurs de projet intéressés par cette démarche, l'Office International de l'Eau a pris l'initiative de superviser le montage d'un dossier de candidature mutualisé. Plusieurs organismes tels que Météo France, des EPTB et des syndicats de bassin ont manifesté leur intention de participer à cette démarche collective.



Outre, l'intérêt financier de l'opération, le partage de connaissances et de méthodologies entre différents organismes constitue la plus-value de la démarche.

L'EPTB Vienne propose donc de porter une étude prospective sur le changement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne et de mettre en place une démarche d'aide à l'adaptation au changement climatique

L'objet de cette étude est de réaliser un état des lieux de la connaissance de l'impact du changement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. L'EPTB Vienne souhaite ainsi disposer de données et de cartes permettant de renseigner sur l'impact actuel et surtout futur du changement climatique (température, précipitations, évapotranspiration, réserve utile des sols, incidences sur les eaux superficielles et souterraines...) sur la base des scénarios d'évolutions climatiques élaborés par le GIEC.

Économies d'eau

En septembre 2018, l'EPTB Vienne a édité et diffusé un guide en faveur des économies d'eau à destination des collectivités. Ce guide a pour ambition d'apporter un appui méthodologique pour mettre en place une démarche d'économies d'eau et des fiches techniques qui présentent des moyens concrets pour économiser l'eau sur différents postes de consommation (douches, sanitaires, espaces verts...).

Suite à la publication de ce guide, l'EPTB Vienne a souhaité approfondir cette initiative en accompagnant les communes dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie d'eau. L'association Limousin Nature Environnement a ainsi été mandatée pour tester cet accompagnement sur 4 communes du bassin de la Vienne avant de déployer ce service sur le territoire. Les communes testées présentent des caractéristiques différentes en terme de taille, de localisation (urbain/rural), de types et de nombres d'équipements consommateurs d'eau (terrains de sport, écoles, gymnase...). Cette démarche est financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



● Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement du territoire

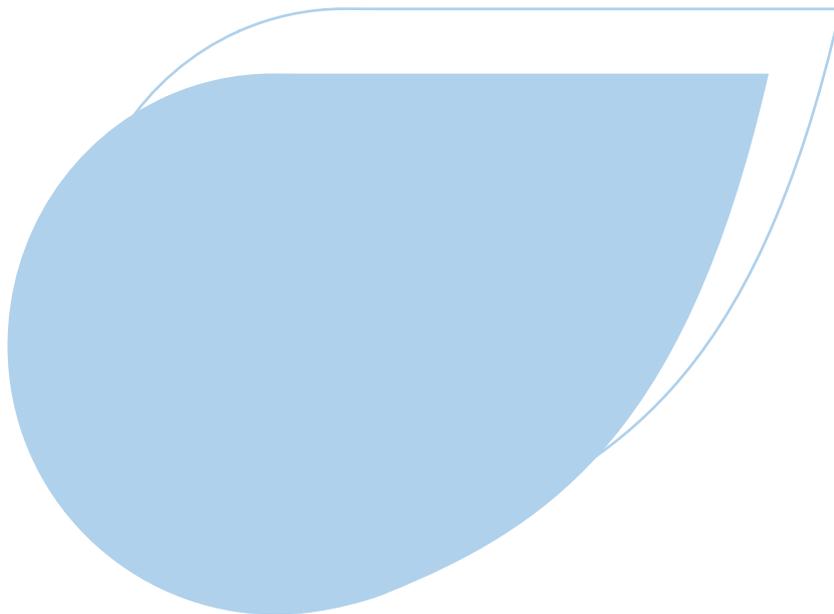
L'EPTB Vienne accompagne les communes et leurs groupements dans la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme :

- en leur mettant à disposition l'inventaire des zones à dominante humide et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...);
- en apportant un avis sur les documents produits.

L'inventaire est également transmis dans le cadre d'étude d'impact ou de projets d'aménagement divers.



Aménagement de zone humide



Communication et sensibilisation

Colloques et manifestations

> Assises régionales de la biodiversité – Limoges – 24 janvier

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine ont organisé le



24 janvier 2019 à Limoges, les premières Assises régionales de la biodiversité. Construites autour de conférences, tables rondes et ateliers thématiques, ces Assises régionales permettent de partager les connaissances et les enjeux, de présenter diverses démarches mises en œuvre sur les territoires et d'identifier des leviers et opportunités d'action en faveur de la biodiversité.

L'EPTB Vienne a apporté son témoignage sur le thème « SAGE et biodiversité » lors d'un atelier thématique.

> Journée mondiale de l'eau – Poitiers – 22 mars

Grand Poitiers communauté urbaine et ses partenaires (Espaces Mendès-France et des associations



environnementales locales) ont organisé des animations, visites, conférences et ateliers entre le 18 et le 30 mars dans le cadre de la journée mondiale de l'eau. L'EPTB Vienne a ainsi participé à une table ronde le vendredi 22 mars sur le thème « l'eau et la sécheresse, impacts locaux et planétaires du changement climatique ».

> Journée forestière – Nedde – 3 octobre

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle Aquitaine, les Groupements de Développement Forestier : Monts de Blond et d'Ambazac, Monts et Barrages et Sud-Ouest 87 ont organisés une journée forestière sur le thème : « Prise en compte des cours d'eau et des milieux

humides dans la Gestion forestière ». L'EPTB Vienne est intervenu pour présenter des exemples d'actions réalisés dans le cadre du programme Sources en action.

> Conférence « Pour des têtes de bassin versant vivantes : actions en Nouvelle-Aquitaine » – Limoges – 12 décembre

Lors de l'inauguration de l'exposition sur les têtes de bassin versant l'Oleau a organisé une conférence intitulée « Pour des têtes de bassin versant vivantes : actions en Nouvelle-Aquitaine » L'EPTB Vienne a ainsi présenté des actions de restauration de ces milieux réalisées dans le cadre du programme Sources en action.



> Journée technique : Comment réduire les impacts des plans d'eau ? – 3 décembre

L'Association des Techniciens des Bassins Versants Bretons a organisé une journée technique et d'information sur les impacts des plans d'eau sur la ressource en eau et les milieux et les solutions visant à réduire ses effets indésirables. L'EPTB Vienne est intervenu (par visio-conférence) pour présenter la stratégie étangs mise en œuvre sur le Bassin de la Vienne.

> Séminaire ANEB – Paris - 14-15 novembre

L'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB) a organisé un séminaire les 14 et 15 novembre 2019 à Paris. Ce séminaire a pour principaux objectifs de :

- partager, mutualiser et co-construire autour de sujets d'actualité ;
- faire se rencontrer et favoriser les échanges entre les membres de l'ANEB (agents et élus).

L'EPTB Vienne est intervenu dans le cadre de l'atelier « Prévention des inondations : planifier la gestion des petits ouvrages » et pour présenter son action en matière de restauration de la continuité écologique.

Publications

En plus des documents publiés dans le cadre de programmes spécifiques (SAGE, PAPI, Programme Sources en action...), l'EPTB réalise, selon les besoins, des outils de communication sur des thématiques spécifiques.

> Plaquette « Acquérir et gérer un plan d'eau : les questions à se poser »

Cette plaquette éditée en 2017, présente les droits et obligations qui incombent aux propriétaires de plan d'eau. Après une large diffusion et une rupture de stock, elle a été réimprimée en 2019.



> Vidéo

Des travaux de restauration de la continuité écologique ont été réalisés dans le cadre du SAGE Vienne et notamment grâce à l'application d'un mécanisme (propre au SAGE Vienne) de compensation innovant s'appliquant aux propriétaires de seuils faisant l'objet de travaux (construction ou exhaussement). L'EPTB Vienne a choisi de valoriser la réalisation de ces travaux et l'application de ce mécanisme au sein d'une vidéo.



> Newsletter

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.



> Site internet

Le site internet de l'EPTB Vienne, présente les thématiques d'intervention de l'établissement, les programmes d'action mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les actualités du bassin de la Vienne. Ce site propose également un Espace Pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'établissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.
www.eptb-vienne.fr



> Exposition

♦ La gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne

L'EPTB Vienne met à disposition son exposition aux structures qui dans le cadre de l'organisation d'un événement auraient besoin de supports de communication sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle est composée de 9 panneaux qui abordent notamment les thématiques suivantes : les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration morphologique des cours d'eau, les étangs, les inondations.



💧 Les têtes de bassin versant, trésors d'eau douce en Nouvelle-Aquitaine

En 2019, l'EPTB Vienne a participé, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'une exposition sur les têtes de bassin versant assurée par l'Office international de l'eau. Cette exposition, composée de 8 panneaux, a pour but de présenter ce que sont les têtes de bassin versant, leurs intérêts, les menaces qu'elles subissent, les moyens pour les protéger.



📰 Médias

Plusieurs événements organisés ou actions menées par l'EPTB Vienne ont été couverts par les médias :

- La mise à disposition des fiches sur les économies d'eau pour les particuliers,
- L'émergence du SAGE Creuse,
- Les formations sur la gestion des milieux aquatiques à destination des élus,
- La pose des repères de crue dans le cadre du PAPI Vienne aval,
- Les solutions apportées face à la sécheresse.



📊 Observatoire du bassin de la Vienne

Depuis 2014, l'EPTB Vienne met à jour l'observatoire de l'eau du bassin de la Vienne. Cet outil permet de rendre accessible à tous les données sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin de la Vienne.

Cet observatoire est composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne : état qualitatif et quantitatif des milieux et des rivières, les activités humaines, les programmes d'actions... Chaque indicateur est composé d'une carte dynamique permettant de zoomer à l'échelle communale, de commentaires, et le cas échéant de graphiques explicatifs. Cet observatoire s'adresse à tout public intéressé par la connaissance de la ressource en eau, mais plus spécifiquement aux aménageurs et porteurs de projets. Il est mis à jour chaque année.



Participation à des groupes de travail

Au niveau du bassin et du district Loire-Bretagne

L'EPTB Vienne participe à différents groupes de travail mis en place sur l'ensemble du bassin tels que les comités des usagers de l'eau, sécheresse, étangs, le Schéma départemental de l'eau de la Vienne... Ces participations s'accompagnent d'examen des documents produits, de la production d'avis ou encore de la présentation de projets.

> Groupe de travail Loire Bretagne Espèces exotiques envahissantes

L'Établissement siège également au sein du « Groupe de travail Loire-Bretagne Espèces exotiques envahissantes » animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ce groupe se réunit deux fois par an.



En 2019, le groupe a mené plusieurs travaux, notamment :

- La mise à jour de la liste catégorisée des EEE du bassin Loire-Bretagne,
- La préparation de la journée bilan de la stratégie organisée en 2020.

Au niveau national

> AFEPTB - ANEB

L'EPTB Vienne est membre de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen. L'EPTB Vienne participe régulièrement aux travaux à portée stratégique conduits par l'association ou à des commissions thématiques.

Le 17 juillet 2019, l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) et l'Association nationale des élus des bassins (ANEB) ont fusionné. Les missions principales de l'ANEB sont les suivantes :

- Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques ;
- Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant ;
- Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau.





Conception - Réalisation : EPTB Vienne
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42

 www.eptb-vienne.fr

Crédits des illustrations :
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression 3ma group
400 exemplaires

Avril 2020

Partenaires :



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

 **Limoges**
Métropole
Communauté urbaine



Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr